

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 5-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 14
Membres présents : 11
Membres absents : 3
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 27 juin 2023
à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 22 juin 2023 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents :

MM Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL – MM Gérard MICHEL - MM Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Damien GUENAIRE - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Mme Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Mme Marjorie ZIMMERMANN ; M. Yannis BLAISE donne procuration à M. Frédéric SCHERRER

Absent : M Jonathan WEIBEL

Quorum :

Secrétaire de séance désignée par vote : Fabien HENRY

Désigné à l'unanimité Annule et remplace la délibération du 13 avril 2023

DCM n° 2023D2706-04

Objet : Budget eau : Constitution de dossiers de subventions : Étude diagnostic réseau d'eau

Annule et remplace la délibération du 13 avril 2023

Objet : Budget eau : Constitution de dossiers de subventions : Étude diagnostique réseau d'eau

Madame la Maire rappelle que la commune a participé à l'étude mutualisée de diagnostic du réseau d'eau proposée par la CCSMS en 2022. La MATEC a été mandatée pour la réalisation de cette étude.

Ce diagnostic permet à la commune d'avoir une visibilité de l'état du réseau et sur les travaux à effectuer à court, moyen et long termes.

Après concertation entre les communes du syndicat des eaux Brouderdorff, Plaine de Walsch, Niderviller, il a été décidé que le syndicat rejoigne l'étude.

Les montants à charge des communes s'en trouvent ainsi modifiés.

Pour la commune de Niderviller, l'étude représente un montant de 11355,53€ HT , 14194,41€ TTC
La somme est inscrite à la section investissement du budget eau.

La demande de subvention a été sollicitée à hauteur de cette somme.

La participation de l'agence de l'eau Rhin Meuse est arrêtée à 70 %, soit 7948,87€.

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 5-2023

COMMUNE DE NIDERVILLER

La notification est attendue.

Le reste à charge pour la commune se monte à 3 406,66 €

La MATEC est chargée de monter le dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

L'exposé de la Maire entendu,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer une étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable de la commune de Niderviller, et de passer des contrats (bureau d'études, etc) pour engager une réflexion sur les investissements futurs à réaliser sur les réseaux d'eau potable ;

AUTORISE le lancement des consultations et la passation du marché pour l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable de la commune de Niderviller, et de retenir Moselle Agence Technique en tant qu'assistant à maître d'ouvrage pour le lancement de cette opération,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention aux services de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un financement espéré de cette étude diagnostique à hauteur de 70%.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des marchés des intervenants nécessaires, en cas de besoin, à la mise en place de l'étude diagnostique du système d'alimentation en eau potable : bureau d'études, AMO, etc,

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 27 juin 2023.

La Maire,
Marie Véronique BUSCHEL

